

EXTRAIT
Du REGISTRE des ARRETE du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu les articles L 131 et suivants du Code des Collectivités Locales,

-Vu la demande présentée par le Comité des fêtes de Marcilly Le Châtel, association organisant la fête de la St Nicolas le 6 décembre 2024, le tir du feu d'artifice prévu à 21h15

-Par mesure de sécurité,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite le 6 décembre 2024, de 19 h 00 à 23 h30 sur la VC N° 6 bis « Rue du Pavé », du bar du Pavé au restaurant « Le Relais du Châtel ».

Article 2 : La publicité du présent arrêté sera faite par :

- affichage en Mairie.
- signalisation mise en place par les organisateurs.

Article3 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 6 décembre 2024

Le Maire
Thierry Gouby



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241206-2024-083-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024